

Département
ARDÈCHE
Commune
VIVIERS

DECISION N° 2025-011

Service Sports – Vie Associative / Convention d’occupation du domaine public entre la commune de Viviers et L’Entreprise « LA PETITE CABANE »

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

VU l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-009 du 29 juillet 2020 portant délégations d’attributions du Conseil Municipal au Maire, et notamment son 5^{ème} alinéa,

VU la demande présentée par l’Entreprise « LA PETITE CABANE », représentée par son gérant Monsieur Hanane BOUGUERRA, domicilié 21, Faubourg Les Sautelles 07220 VIVIERS,

Considérant qu’il convient de signer une convention d’occupation du domaine public à la piscine municipale de Viviers entre la commune de Viviers et l’Entreprise « LA PETITE CABANE », permettant l’exercice d’une activité artisanale telle que la restauration de type rapide, pour la saison estivale 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : Une convention est signée entre la commune de Viviers et l’Entreprise « LA PETITE CABANE » définissant les modalités d’occupation du domaine public à la piscine municipale relative à l’installation d’un food-truck permettant l’exercice d’une activité artisanale telle que la restauration de type rapide (*fabrication de plats cuisinés à emporter et sur place*) pour la saison estivale 2025.

ARTICLE 2 : L’occupation du domaine public est valable pour une période du 18 juin au 31 août 2025, moyennant une redevance hebdomadaire de 35 €. Les frais d’électricité seront à la charge de l’occupant.

ARTICLE 3 : Cette décision peut faire l’objet d’un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Préfecture de l’Ardèche
- SGC de Privas
- Service Finances – Mairie de Viviers
- Service Sports – Vie associative - Mairie de Viviers
- Notifiée à l’intéressé.

Fait à Viviers, le 17 juin 2025
Martine MATTEI,
Maire de VIVIERS

